

DOSSIER DE PRÉSENTATION LE COLLÈGE



HORAIRES :

08H05 - 12H00 ET 13H25 - 16H20 LES LUNDIS, MARDIS, JEUDIS ET VENDREDIS
08H05 - 12H00 LES MERCREDIS MATINS

ENTRÉE DES ÉLÈVES :
RUE DE LA GARE

EN CLASSE DE 6^{ÈMES} ET 5^{ÈMES}, LE MERCREDI MATIN EST RÉSERVÉ
À LA SECTION SPORTIVE, LES AUTRES ÉLÈVES N'ONT PAS COURS

1 HEURE D'ÉTUDE SURVEILLÉE GRATUITE DE 16H20 À 17H15
(POUR LES PARENTS QUI LE SOUHAITENT, LES LUNDIS, MARDIS, JEUDIS ET VENDREDIS)

Contacts

**Chef d'établissement coordinateur de l'ensemble scolaire Marie de Galilée et
Directrice du Collège Notre Dame de la Providence :**
Carole GILES

Adjoint de direction du collège Notre Dame de La Providence :
Michel PERRIN - michel.perrin@ac-nancy-metz.fr

Services communs Ecole – Collège – Lycée Professionnel

par courrier :

14 rue Pasteur
88100 SAINT-DIE-DES-VOSGES

par mail :

ce.0880100@ac-nancy-metz.fr

par téléphone :

03 29 56 17 77

Site Internet :

www.institutionlaprovidence.fr

Facebook :



[LaProvidence-StDie](https://www.facebook.com/LaProvidence-StDie)

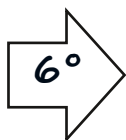
Instagram :



[laprovidencestdie](https://www.instagram.com/laprovidencestdie)



Cycle de consolidation



ANGLAIS OBLIGATOIRE

Possibilité d'intégrer une section sportive scolaire avec l'option APPN
(Activités Physiques de Pleine Nature) à hauteur de 3h /semaine, les mercredis matins

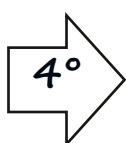
Cycle des approfondissements



2 LANGUES VIVANTES OBLIGATOIRES

LV1 : Anglais (obligatoire) LV2 : Allemand ou Espagnol

Poursuite de la section sportive scolaire avec l'option APPN
(Activités Physiques de Pleine Nature) à hauteur de 3h /semaine, les mercredis matins

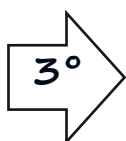


2 LANGUES VIVANTES OBLIGATOIRES

LV1 : Anglais (obligatoire) LV2 : Allemand ou Espagnol



Poursuite de la section sportive scolaire avec l'option APPN
(Activités Physiques de Pleine Nature) à hauteur de 3h /semaine, intégrés dans l'emploi du temps.



2 LANGUES VIVANTES OBLIGATOIRES

LV1 : Anglais (obligatoire) LV2 : Allemand ou Espagnol



Poursuite de la section sportive scolaire avec l'option APPN
(Activités Physiques de Pleine Nature) à hauteur de 3h /semaine, les mercredis matin



Option "Langues et Cultures de l'Antiquité" supplémentaire possible (2h/semaine)

1 SEMAINE OBLIGATOIRE DE STAGE DE DÉCOUVERTE DU MONDE DE L'ENTREPRISE

Le téléphone portable

La loi interdit l'utilisation d'un téléphone mobile ou de tout autre équipement connecté (tablette, montre connectée, etc...) par un élève pendant les activités liées à l'enseignement dans l'enceinte et à l'extérieur de l'établissement scolaire, sauf pour usages pédagogiques à l'initiative des



Pastorale



L'Institution Notre Dame de la Providence est un établissement catholique sous contrat d'association avec l'état.

Sur l'ensemble scolaire Marie de Galilée, des propositions de célébrations, d'animation, de temps forts, de préparation aux sacrements et à la profession de foi sont vécus de la maternelle au post-bac pour les volontaires.

Section sportive APPN (activité sportive de pleine nature)



C'est une classe bénéficiant d'un aménagement de l'emploi du temps permettant aux élèves de pratiquer une activité sportive optionnelle durant le temps scolaire.

Elle permet d'expérimenter différentes pratiques (VTT, escalade, tir à l'arc, via ferrata, ski, canoë, trail, course d'orientation...)

Pour être capable de :

- Prendre conscience des règles de préservation et de respect de la nature.
- S'engager en toute sécurité et de manière lucide dans une pratique sportive autonome en milieu naturel.
- S'adapter à un environnement changeant.

CONDITIONS D'ACCES

- Les groupes sont limités à 18 par classe. Une sélection sera faite sur la base du dossier scolaire et des aptitudes physique en cas d'effectif trop important.
- Être élève au sein du collège de la Providence et motivé par la pratique physique (VTT et autres APPN)
- Disposer d'un VTT en bon état, casque et gants ainsi qu'une tenue adaptée aux séances en salle.
- Une participation financière de 75€ sera notifiée sur votre facture (l'établissement prenant en charge une grande partie du reste du coût des licences UGSEL, UNSS, déplacements, location matériel).
- Avoir coché l'option "APPN" sur la fiche de renseignement à l'inscription ou sur le bulletin de réinscription en juin ou sur le fiche récapitulative délivrée en septembre.

Activités sportives et culturelles

Comme tous les ans les élèves auront la possibilité de pratiquer les activités sportives au sein de l'Association Sportive (U.N.S.S.)

Ces activités sont proposées en fonction de la demande des élèves telles que : Futsal, basket, art du cirque, badminton, escalade, step, etc.

Selon les demandes des élèves à chaque rentrée, divers clubs sont mis en place comme le bien-être ou la chorale, permettant alors à chacun d'exprimer ses dons et ses talents.

Divers voyages linguistiques ou sorties pédagogiques sont également proposés.



Bourse de collègue

La bourse de collègue est une aide financière versée par le rectorat, au responsable assumant la charge financière d'un collégien. Cette prestation est destinée à favoriser la scolarité des élèves et permettre aux familles percevant des ressources modestes, d'assumer certains frais liés à la scolarité de leur enfant.

Le versement de la bourse de collègue est basé sur plusieurs conditions dont les ressources du foyer et le nombre d'enfants à charge. La demande de bourse de collègue peut être effectuée dès le premier jour de la rentrée scolaire et doit être réalisée avant les vacances de la Toussaint, en déposant le dossier papier à l'accueil de notre établissement.

Ecole Directe

Ecole Directe est un site et une application utilisé par les établissements scolaires. Son rôle est désormais primordial car il condense le carnet de correspondance classique et le carnet de notes.



Les familles peuvent voir en temps réel le nombre de **retards** et d'**absences**, ainsi que les éventuelles **retenues**, convocations de parents, circulaires d'information, carnet de notes ou encore les **changements d'emploi du temps**.

Pour les parents, **tout est transparent**. Ils n'ont pas accès aux mêmes niveaux d'information : **factures**, certificat de scolarité, etc...

Site Internet : <https://www.ecoledirecte.com/>

Connexion : un identifiant et un mot de passe provisoire vous seront transmis en début d'année (à changer dès la 1^{ère} connexion).
A noter : les parents et l'enfant possèdent chacun un compte différent.

Association des Parents d'Elèves

L'association des Parents d'Elèves de l'enseignement libre (A.P.E.L.) représente les parents de l'établissement. Elle participe activement à l'animation et à la vie de l'établissement.

Elle permet de bénéficier de réductions lors des sorties pédagogiques, de participer à l'achat de matériel scolaire pour le bien-être de vos enfants et de recevoir la revue « famille éducation ».

Différentes manifestations auront lieu pendant l'année scolaire ce qui permettra de financer partiellement certains projets, réduisant ainsi les coûts demandés aux familles.

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELÈVES DE LA PROVIDENCE - 14 RUE PASTEUR - 88100 SAINT-DIE



Transports

Nous vous invitons à effectuer les démarches suivantes :

POUR L'AGGLOMERATION DE SAINT DIE DES VOSGES

Connectez-vous à : <https://sylvia.saint-die-des-vosges.fr/>
ou contacter l'agence au 0 800 880 676



POUR LES DEPARTEMENTS DU GRAND EST

Connectez-vous à : <https://www.fluo.eu/>
Cliquez sur « Scolaires »
Sélectionnez le département de votre choix et suivre les instructions



POUR LES AUTRES DEPARTEMENTS

Merci de contacter les conseils régionaux de vos départements afin de connaître la marche à suivre.

Suite à votre inscription, notre établissement se chargera de valider vos demandes afin que vous puissiez éditer votre carte de transport.